



## Dispositions d'exécution pour le Concours individuel au pistolet 25/50m (CI-P25/50)

Edition 2023 - Page 1

Doc.-N° 4.52.02 f

*La Division pistolet édicte, pour le Concours individuel au pistolet 25/50m (CI-P25/50) les Dispositions d'exécution (DE) suivantes.*

*Pour une question pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les tireuses sont bien évidemment aussi concernées.*

### 1. Bases

- 1.1 Règlement du Concours individuel au pistolet 25/50m (CI-P25/50)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp)
- 1.3 DE relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.4 DE relatives à la participation de tireurs handicapés ou en chaise roulante aux Concours de la FST, conformément aux Règles de la Fédération Internationale Para-tir (WSPS)

### 2. Droit de participation

Tous les membres licenciés des Sociétés de tir membre des Sociétés cantonales (SCT) de la FST. Ils peuvent tirer tant le programme P25 que le programme P50.

### 3. Délais

Le CI-P25/50 peut être tiré à partir du 15 mars et jusqu'au 30 septembre 2023.

### 4. Matériel

#### 4.1 Commande de feuille de stand

Les SCT commandent les feuilles de stand au moyen du formulaire de «Décompte pour le Concours individuel» auprès du Préposé CI-P25/50 de la FST d'ici au 31 octobre 2023 pour l'année suivante.

### 5. Finances

#### 5.1 Frais de participation

Les montants fixés par la Division Pistolet sont contraignants et ne doivent pas être modifiés par les SCT.

Prix de la feuille de stand de chaque distance: Pour toutes les armes Fr. 17.00.

#### 5.2 Rétrocessions

Par feuille de stand utilisée seront rétrocédés:

- à la société Fr. 1.00
- à la SCT Fr. 1.00

### 5.3 Décompte des SCT pour la FST

Les responsables des SCT envoient leur formulaire de rapport et décompte au Préposé CI-P25/50 de la FST au plus tard le 31 octobre 2023. Ensuite, le montant dû sera facturé à la SCT par le Secrétariat de la FST. Les feuilles de stand manquantes seront débitées à Fr. 17.00.

Les responsables des SCT sont responsables des feuilles de stand.

## 6. Programme de concours

### 6.1 Classes d'âge

U13 - U17, U19 - U21, Elite, Seniors, Vétérans et Séniors vétérans

### 6.2 Programme 25m

- 1 Armes: Pistolets à percussion annulaire (PPA), pistolets à percussion centrale (PPC) et pistolets d'ordonnance (PO)
- 2 Cible: 25m pistolet vitesse ISSF, zone d'évaluation 5 à 10
- 3 Tir: 1 série à 5 coups en 50 secondes  
1 série à 5 coups en 40 secondes  
1 série à 5 coups en 30 secondes

### 6.3 Programme 50m

- 1 Armes: Pistolets à percussion annulaire (PPA), pistolets 50m (PL), pistolets d'ordonnance (PO)
- 2 Cible: P 10, 1m, répartie en 10 cercles
- 3 Tir: 10 coups, coup par coup

## 7. Distinctions

### 7.1 Cartes-couronne

Chaque ayant-droit reçoit une carte-couronne d'une valeur de Fr. 10.00 de la SCT compétente.

### 7.2 Limites de distinction P25

P25	E/S	U21/V	U17/SV
PPA/PPC	135	132	129
PO	129	126	123

### 7.3 Limites de distinction P50

P50	E/S	U21/V	U17/SV
PL	90	88	87
PPA	84	82	81
PO	81	79	78

## **8. Dispositions générales**

### **8.1 Préposé de la FST au CI-P25/50**

Paul Kläntschi  
Einschlagstrasse 8  
4923 Wynau  
Téléphone P: 062 929 25 00  
Mobile: 079 512 75 93  
Courriel: [paul.klaentschi@swissshooting.ch](mailto:paul.klaentschi@swissshooting.ch)

## **9. Dispositions finales**

Les DE présentes

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division pistolet le 15 novembre 2022;
- entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Fédération sportive suisse de tir**

Paul Stutz  
Chef Division pistolet

Paul Kläntschi  
Préposé au CI-P25/50